



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 18 DECEMBRE 2018

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 18 DECEMBRE 2018

Le Conseil Métropolitain de TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81

PRESENTS :

Monsieur Thierry ALBERTINI, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Claude ASTORE, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christian BARLO, M. Robert BENEVENTI, Madame Martine BERARD, Madame Nicole BERNARDINI, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Nathalie BICAIS, Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Michel BONNUS, Madame Marie-Christine BOUCHEZ, Monsieur François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, Monsieur Amaury CHARRETON, M. Yannick CHENEVAR, Monsieur Jacques COUTURE, Monsieur Michel DALMAS, Madame Annick DUCARRE, Monsieur Jean-Pierre EMERIC, M. Hubert FALCO, Madame Florence FEUNTEUN, Madame Amandine FUMEX, Madame Claude GALLI-ARNAUD, Madame Vanessa GERBY-GESELLIN, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Marc GIRAUD, Monsieur Damien GUTTIEREZ, M. Jean-Pierre HASLIN, Mme Christiane HUMMEL, Madame Christiane JAMBOU , Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Laure LAVALETTE, Madame Danièle LE GAC, Madame Raphaëlle LEGUEN, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Sylvie MAHIEU, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Edwige MARINO, Madame Josette MASSI, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, Monsieur Jérôme NAVARRO, Madame Christine PAGANI-BEZY, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Reine PEUGEOT, Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Guy REBEC, Madame Denise REVERDITO, Madame Anne-Marie RINALDI, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, M. Hervé STASSINOS, Monsieur Yann TAINGUY, M. Gilles VINCENT, Monsieur Jean-Yves WAQUET

REPRESENTES :

Madame Edith AUDIBERT représenté(e) par M. Jean-Pierre GIRAN,
Madame Béatrice BROTONS représenté(e) par Madame Sylvie MAHIEU, Madame Fabiola CASAGRANDE représenté(e) par Madame Valérie MONDONE, Monsieur Anthony CIVETTINI représenté(e) par Monsieur Christian BARLO, Monsieur Jean-Pierre COLIN représenté(e) par Madame Nathalie BICAIS, Madame Caroline DEPALLENS représenté(e) par Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Marc DESGORCES représenté(e) par Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Alain FUMAZ représenté(e) par Madame Annick DUCARRE, Madame Marcelle GHERARDI représenté(e) par Monsieur Michel LANDOLFINI, Monsieur Yves KBAIER représenté(e) par Monsieur Jean-Yves WAQUET, Madame Geneviève LEVY représenté(e) par Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Guy MARGUERITE représenté(e) par Monsieur Laurent JEROME, M. Jean-Louis MASSON représenté(e) par M. Jean-Pierre HASLIN, Madame Anne-Marie METAL représenté(e) par Monsieur Jean-Pierre EMERIC, Madame Valérie RIALLAND représenté(e) par M. Hervé STASSINOS, Monsieur Léopold TROUILLAS représenté(e) par Madame Josette MASSI, M. Jean-Sébastien VIALATTE représenté(e) par M. Robert BENEVENTI, Monsieur Jérémy VIDAL représenté(e) par Monsieur Christophe MORENO, M. Marc VUILLEMOT représenté(e) par Madame Raphaëlle LEGUEN

ABSENTS :

Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO, Madame Karine TROPINI

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2018	7
RENDU COMPTE DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2018.....	7
N° 1. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES DU 21/06/2018.....	8
N° 2. ATTRIBUTION DE COMPENSATION MISE A JOUR 2018.....	8
N° 3. REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2018	11
N° 4. BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - EXERCICE 2018.....	11
N° 5. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018	12
N° 6. BUDGET ANNEXE DSP EAU - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2018	13
N° 7. BUDGET ANNEXE EAU LA GARDE – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2018	14
N° 8. TRANSFERT PARTIEL DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER.....	14
N° 9. TRANSFERT PARTIEL DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » DE LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS	14
N° 10. BUDGET ANNEXE DES PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT DE SIX-FOURS-LES-PLAGES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2018..	15
N° 11. BUDGET ANNEXE DES PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT DE LA SEYNE-SUR-MER – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2018.....	15
N° 12. BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2018.....	16

N° 13. ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE PEPINIÈRES ET HOTEL D'ENTREPRISES – EXERCICE 2018	16
N° 14. OUVERTURE DES CREDITS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019	17
N° 15. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DES EQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS AVEC LA SOCIETE DECATHLON COMMUNE DE LA GARDE – AUTORISATION DE SIGNATURE	17
N° 16. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA GARDE POUR « REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA CRECHE MULTI ACCUEIL ANNE FRANCK » - EXERCICE 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE	18
N° 17. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA GARDE POUR « REHABILITATION GYMNASSE JACQUES TROIN ET EXTENSION DE L'AIRE DE TENNIS DE TABLE GYMNASSE BERNARD CHABOT » - EXERCICE 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE.....	18
N° 18. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE BONNEGRACE ET EXTENSION DU PORT MEDITERRANEE » - EXERCICE 2018 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 18/06/228 DU 21 JUIN 2018.....	19
N° 19. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	19
N° 20. TRANSFERT DES PERSONNELS DE LA VILLE DE TOULON DANS LE CADRE DU SERVICE COMMUN « RESSOURCES NUMERIQUES MUTUALISEES »	23
N° 21. TRANSFERTS ET MISES A DISPOSITION DE PERSONNELS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES COMPETENCES AU 1^{ER} JANVIER 2019	24
N° 22. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES VEHICULES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ...	24
N° 23. CONVENTION PORTANT MISE EN COMMUN DES SERVICES INFORMATIQUES ET SYSTEMES INFORMATIQUES GEOGRAPHIQUES ET CREATION D'UNE DIRECTION RESSOURCES NUMERIQUES MUTUALISEES - AUTORISATION DE SIGNATURE	25

N° 24. MODIFICATION DU PV DE TRANSFERT DU 7 MAI 2014 – ZONE HORTICOLE DE LA BASTIDETTE A LA CRAU – INTERET METROPOLITAIN – MISE A DISPOSITION DE 9 500 M2 SUPPLEMENTAIRES DE LA PARCELLE BH 93 « PLUS » SUR LA COMMUNE DE LA CRAU - AUTORISATION DE SIGNATURE	25
N° 25. AVIS CONFORME AUX DEMANDES DE DEROGATIONS MUNICIPALES AU REPOS DOMINICAL 2019.....	26
N° 26. APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES.....	29
N° 27. APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VALETTE-DU-VAR.....	30
N° 28. VILLE DE HYERES – CONVENTION DE GESTION TRIPARTITE / CONCESSION VAD.....	30
N° 29. VILLE DE HYERES – INSTAURATION DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE / DELEGATION AU CONCESSIONNAIRE VAD	31
N° 30. VILLE D'OLLIOULES – DUP PICHAUD AU BENEFICE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA (EPF PACA).....	31
N° 31. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE RELATIVE AU PROGRAMME FEDER FSE PACA 2014/2020 – AUTORISATION DE SIGNATURE	32
N° 32. APPROBATION DU BILAN D'ETAPE 2017 DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT.....	33
N° 33. DEMANDE DE PROROGATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2010/2018 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	36
N° 34. DISPOSITIF AIDE AU PERMIS TPM 2019 - AUTORISATION DE SIGNATURE	36
N° 35. AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS 2015-2019 SUR LES VOIRIES HORS Z.A.E – ACTUALISATION DE L'ECHEANCIER.....	37
N° 36. CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE ENTRE LA METROPOLE ET LE SYMIELEC – AVENANT N° 1: PROLONGATION PARTIELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE	37

- N° 37. DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES, TRANSFERT DE LA COMPETENCE AU SYMIELEC VAR..... 38**
- N° 38. ADHESION DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE VIGIE PORTS 39**
- N° 39. PORT DE LA TOUR FONDUE – TARIFICATION 2019 DES PARKINGS DELEGUES AU TITRE DE LA CONVENTION D’AFFERMAGE EN COURS..... 40**
- N° 40. PORT DE TOULON (CONCESSION PLAISANCE) – TARIFS DE DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2019 40**
- N° 41. PORT DE TOULON (CONCESSION PLAISANCE) – TARIFS D’OUTILLAGE PUBLIC ET DE REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D’AMARRAGE APPLICABLES EN 2019 40**
- N° 42. PORT DE TOULON (CONCESSION COMMERCE) – TARIFS D’OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES EN 2019 41**
- N° 43. CONCESSION DE PLAGE DES SABLETTES/MAR-VIVO SEYNE-SUR-MER – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR L’EXPLOITATION D’ACTIVITES DE BAINS DE MER – CHOIX DU MODE DE GESTION DES LOTS N° 1, N° 2, N° 3, N° 4, N° 5 ET N° 6 41**
- N° 44. DEMANDE A L’ETAT D’UNE PROROGATION D’UN AN DES CONCESSIONS DE PLAGES NATURELLES DES BONNETTES, DE LA GARONNE, DES OURSINIÈRES ET DU MONACO – COMMUNE DU PRADET...42**

La séance est ouverte à 9 h 15 par Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, ancien Ministre.

M. Le PRESIDENT.- Mes chers collègues, nous avons attendu un petit moment, car il y a des embouteillages sur la route, étant entendu que le péage de Bandol est fermé.

Je déclare la séance de notre Conseil métropolitain ouverte et je vais demander, si vous le permettez, à notre benjamine de procéder à l'appel.

(Mme Audrey Pasquali-Cerny procède à l'appel nominal.)

Merci, Audrey. Mes chers collègues, nous pouvons valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2018

RENDU COMPTE DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2018

Je vais mettre aux voix, si vous le permettez, le procès-verbal de notre séance du 23 novembre 2018 ainsi que le compte rendu des décisions métropolitaines.

S'il n'y a pas de remarque ? Allez-y, Monsieur Rebec, vous avez la parole.

M. REBEC.- Merci, Monsieur le Président. Juste une petite remarque, dans ce PV il est noté que j'aurais dit, page 40, « *de la politique nationale je ne m'en occupe pas* », ce qui, bien entendu, est totalement impossible. J'ai dit : « *De la politique nationale, je m'en occupe par ailleurs* ». J'aimerais bien que cette rectification soit faite.

M. Le PRESIDENT.- Sans problème aucun, nous en prenons acte.

M. REBEC.- Merci, Monsieur.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Ils sont adoptés, et je vous en remercie.

Je passe la parole à mon jeune collègue, Ange Musso, qui est concentré et qui va nous présenter ce rapport.

M. MUSSO.- Qui discutait avec son collègue d'à côté surtout...

M. Le PRESIDENT.- Toi aussi, tu t'occupes, par ailleurs, de la politique nationale, bien sûr.

M. MUSSO.- J'essaye, de loin alors.

N° 1. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 21/06/2018

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 21 juin 2018 ; il nous revient de l'approuver, puis de faire une mise à jour de l'attribution de compensation de la délibération qui suit, cela, suite à la création de la Métropole et donc au transfert de compétences des communes vers la Métropole qui a entraîné, forcément, une baisse de l'attribution de compensation.

M. Le PRESIDENT.- Qui souhaite prendre la parole ? Pour la 2 ou pour la 1, d'accord Amiral, vous pouvez même prendre la parole sur les autres dossiers.

M. MUSSO.- Monsieur le Président, si cela ne vous dérange pas, il faudrait mieux voter le principe de la n° 1 en premier, puis la n° 2.

M. Le PRESIDENT.- D'accord ! Sur la n° 1, je mets aux voix pour l'attribution de compensation : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée, je vous en remercie.

La 2, Ange.

N° 2. ATTRIBUTION DE COMPENSATION MISE A JOUR 2018

M. MUSSO.- Il s'agit simplement de mettre à jour l'attribution de compensation, suite au principe que l'on a voté. L'attribution de compensation est donc fixée à 3 041 867 €, puisque l'on a une AC positive qui est versée aux communes, de 14 M€, et une AC négative qui est versée par les communes auprès de TPM en fonction des transferts de charge, pour 10 980 371 € en fonctionnement, et en investissement c'est une AC qui est versée par les communes à la Métropole pour 28 000 459 €.

M. Le PRESIDENT.- Etant bien entendu que l'AC d'investissement qui est versée par les communes correspond aux travaux qui sont faits dans la commune qui la verse ; c'est clair. Si nous versons, nous Ville de Toulon, 1 M€, la Métropole fera 1 M€ de travaux d'investissement dans notre commune.

Quant à l'AC de fonctionnement, on constate effectivement que dans les divers transferts de compétences les communes ne sont pas déficitaires, puisqu'elles versent moins que ce que l'Agglo reverse, mais on peut en reparler dans le débat.

Je passe la parole à l'Amiral Waquet qui me l'a demandée.

M. WAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous savons bien que les attributions de compensation proposées pour les différentes communes de l'Agglomération résultent d'un mécanisme légal, mais cette année, compte tenu de l'importance des transferts de compétences, l'évaluation des charges financières transférées conduit, comme on peut le constater, à la fixation d'une attribution de compensation de fonctionnement négative pour six d'entre elles. Ce sont donc à ces communes, vous l'avez rappelé, de rembourser la Métropole des montants de leur attribution de compensation.

Je ne dis pas que ceci est injuste, puisque cela résulte une fois de plus de l'application de dispositions légales, toutefois, Monsieur le Président, cela donne l'occasion à notre groupe de poser à nouveau la question de l'intérêt de l'intercommunalité sur le plan financier : où sont les bénéfices supposés d'une mutualisation désormais poussée avec notre Métropole ? Les communes ne devraient-elles pas légitimement en bénéficier ? Ce serait en tout cas un objectif louable selon nous.

Concernant l'attribution de compensation, la loi précise, comme vous le rappelez dans le rapport précédent, je cite : « *Le Conseil Métropolitain peut toutefois décider de fixer librement les montants des attributions de compensation en tenant compte du rapport de la CLECT* ». C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous avons une proposition à faire : pourquoi ne pas diminuer, au moins symboliquement, le montant des charges financières transférées par l'application d'une sorte de coefficient de mutualisation et donc réévaluer d'autant, même modestement, l'attribution de compensation versée aux communes ? Cela permettrait, il nous semble, d'engager un cercle vertueux avec comme objectif une réelle optimisation des coûts, puisque telle est la finalité de la mutualisation.

Plus généralement, nous posons la question : le système de l'attribution de compensation pour financer les compétences transférées à la Métropole n'arrive-t-il pas à ses limites ? Par souci de transparence pour les contribuables, de clarté pour les citoyens, ne serait-il pas préférable de financer à terme les transferts de compétence par des transferts de fiscalité entre les communes et la Métropole ?

En conclusion, Monsieur le Président, nous sommes dubitatifs et, en l'état, nous nous abstiendrons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Plusieurs choses, Amiral :

1) on applique la loi. La loi fixe la règle des transferts de compétences. Il y a en plus une CLECT qui est une commission qui examine dans ses moindres détails ces transferts de compétence pour qu'elles soient conformes à la loi.

2) vous me dites que les communes remboursent à TPM ; il n'y a aucune commune qui rembourse à TPM ! Que les choses soient bien claires, ce n'est pas « *Tu me dois*

ça, je te dois ça », non, non, non, non. Les transferts sont faits sur des choses sérieuses.

Il y a l'ancienne taxe professionnelle, et vous comprenez, Amiral, qu'il y a des communes qui étaient riches taxe professionnelle et des communes qui ne l'étaient pas. Je prends par exemple notre commune, Amiral, la ville de Toulon : la ville de Toulon n'avait pas de zone artisanale ni industrielle, par contre la ville de Toulon avait des charges fixes lourdes en tant que ville-centre (l'Opéra, la traversée souterraine et bien d'autres dossiers que vous avez traités avec nous). Vous voyez bien que l'histoire de dire que des communes doivent rembourser des communes qui sont riches, c'est faux !

La loi a permis de créer une égalité dans les transferts de compétence, pourquoi ? Parce que, justement, les communes qui ont plus de taxes professionnelles, tant mieux, elles jouent le jeu de la solidarité avec l'ensemble du territoire, et je vous dis que la Métropole ne rembourse rien, car avec la CLECT nous avons ce principe de solidarité. Nous jouons sur les transferts de compétence pour que le transfert de chaque commune reste neutre : à la sortie, les transferts sont neutres pour toutes les communes.

La solidarité dont vous parlez, Amiral, cela fait longtemps que nous l'appliquons, puisque le dossier suivant c'est « la dotation de solidarité communautaire » ; cette dotation de solidarité communautaire n'était pas obligatoire de par la loi et nous, lorsque nous avons créé cette communauté de destins, nous avons décidé d'être solidaires. Nous avons fixé, premièrement, un seuil à ne pas dépasser, c'est-à-dire que la commune du Revest, si l'on jouait sur le nombre d'habitants, n'aurait pas de dotation de solidarité communautaire. On a fixé ce seuil et, pour le fixer, on a pris à la commune la plus importante.

Nous jouons la solidarité sur la dotation de solidarité communautaire ; pour le reste, on applique la loi, et les transferts de compétence sont neutres pour toutes les communes, pas une commune ne rembourse à une autre commune. Quand une commune n'a pas de taxe professionnelle, on joue sur les transferts de compétence. C'est une règle fixée par la loi que nous appliquons, cela me semble clair, et nous allons continuer à appliquer la loi.

D'autres réponses ? S'il n'y a pas de réponse, mes chers collègues, je mets aux voix ces deux délibérations qui sont les délibérations n° 1 et n° 2 : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée des délibérations n° 1 et n° 2)

POUR : 73

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 - .BOCCALETTI –M.DESGORCES – M.KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC – M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité.)

Elles sont adoptées, et je vous en remercie.

N° 3. REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2018

M. Le PRESIDENT.- Regardez, voilà l'exemple de solidarité : répartition de la dotation de solidarité communautaire ; nous répartissons 5 200 000 €. Nous n'étions pas obligés de l'appliquer, nous l'appliquons lorsque nous étions communauté d'agglomération, on continue de l'appliquer en métropole, c'est notre manière à nous de faire de la solidarité intercommunale.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée.

Ange, tu poursuis avec la n° 4.

N° 4. BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Il s'agit de la décision modificative n° 4 du budget principal Métropole ; essentiellement, c'est un ajustement de l'attribution de compensation, en fonctionnement et en investissement, et des transferts de crédits entre chapitres. Cela fait baisser en fonctionnement de 62 M€ en dépenses et en recettes, cela ne touche pas la section d'investissement.

M. Le PRESIDENT.- Pas de remarque, mes chers collègues ?

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 72

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 7 -BOCCALETTI -M.DESGORCES - M.KBAIER -
MME LAVALETTE - MME LE GAC - M. REBEC - M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée, je vous en remercie.

Tu poursuis, Ange.

N° 5. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2018

M. MUSSO.- En fonctionnement, elle augmente de 1 M€ à l'équilibre, en investissement 977 502 €. En fonctionnement, c'est essentiellement la subvention forfaitaire d'exploitation versée au délégataire qui est augmentée de 1,1 M€, compte tenu de la nouvelle offre de transport mise en place depuis septembre 2018. En recettes, cette dépense est contrebalancée par le produit issu de la redevance des panneaux publicitaires pour 1 M€.

M. Le PRESIDENT.- Ce million d'euros n'est pas neutre, mes chers collègues. Vous savez qu'en matière de transport, ce sont toujours les mêmes qui continuent à en parler, inlassablement depuis deux décennies, mais ce million d'euros n'est pas neutre, car, si nous sommes le premier réseau-bus de France aujourd'hui, c'est parce que nous sommes attractifs et là, nous le rendons encore plus attractif !

On nous a demandé de créer de nouvelles lignes de bus la nuit, notamment pour les jeunes, et nous avons quelques 142 lignes de transport sur l'ensemble du territoire, nous créons (elles sont en fonction) ces nouvelles lignes de bus de nuit qui permettent à des jeunes – ou des moins jeunes, on est jeune à tout âge après tout, si l'on a envie de sortir la nuit ça nous regarde – et donc c'est un plus que nous offrons à notre réseau Mistral au-delà de toutes les caractéristiques qu'il possède :

- il est reconnu par les usagers comme étant le plus compétitif de France,
- nous avons les tarifs les moins chers de France.

Voyez que l'offre de transport est attrayante.

Non, non, non, il n'y aura pas de tramway, pourquoi ? Je l'ai expliqué, ce n'est pas la peine chaque fois de revenir aux mêmes conclusions. Dans un entonnoir, c'est difficile de faire passer deux litres d'eau !

La ville de Toulon, pour la traverser, il y a deux avenues : voyez lorsqu'il y a un ennui à l'entrée ou à la sortie, c'est-à-dire un tube qui ne fonctionne pas lorsque ce sont 70 000 véhicules qui passent en sous-sol, ce qu'il a fallu faire pour avoir ce tunnel ? Les mêmes qui critiquent le tramway étaient pour, souvenez-vous, le tunnel à étages ! C'est ce que l'on nous proposait. Heureusement que l'on est redescendu et que l'on a eu les pieds sur terre.

Si l'on avait voulu créer le tramway à Toulon, il aurait fallu fermer le boulevard de Strasbourg pendant deux ans, car pour créer un tramway il faut creuser à deux mètres, c'est la règle. Lorsque le boulevard de Strasbourg est fermé une heure, c'est la panique jusqu'à La Farlède et la panique jusqu'à Bandol. S'il avait été fermé pendant deux ans, il y aurait eu 100 000 véhicules qui seraient passés par l'avenue de la République, voyez ce que cela aurait donné !

Je crois qu'il n'y aurait plus d'économie dans notre ville, mes chers collègues, et sur notre territoire, alors qu'aujourd'hui nous sommes le territoire qui crée le plus d'activité économique, nous sommes le territoire le plus attrayant économiquement !

Nous avons choisi la bonne option, celle qui était la plus réaliste et la seule option qui se prêtait à notre territoire en particulier, point à la ligne, suite au prochain numéro !

Qui est favorable à cette délibération, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 72

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 7 - .BOCCALETTI –M.DESGORCES – M.KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC – M. REBEC - M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée, et je vous en remercie.

Ange, tu poursuis, cela te fait un peu travailler, au moins tu ne discutes pas avec ton collègue.

N° 6. BUDGET ANNEXE DSP EAU - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Ce budget annexe DSP Eau et sa décision modificative n° 3 qui s'équilibre en fonctionnement à 73 121 €, en investissement à 1 285 061 €, essentiellement la reprise partielle des résultats de clôture de l'exercice 2017 transférés par la commune de Hyères-les-Palmiers et la commune de La Seyne-sur-Mer.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 - .BOCCALETTI –M.DESGORCES – M.KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC – M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité.)

Ange, tu poursuis pour La Garde. Vous comprenez qu'à la fin de l'année il faut réajuster les budgets.

N° 7. BUDGET ANNEXE EAU LA GARDE – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Pour La Garde, la décision modificative n° 1, le budget annexe de l'eau qui s'équilibre en fonctionnement à zéro, et en investissement à 330 000 € en moins.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Ange, La Seyne.

N° 8. TRANSFERT PARTIEL DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER

M. MUSSO.- L'excédent de fonctionnement de 2017 est de 120 820 € ; le transfert à la Métropole s'élève à 73 121,40 €.

M. Le PRESIDENT.- Là aussi, la partie d'excédent qui est prélevée dans chaque commune, pour ceux qui ont des excédents, est prélevée pour poursuivre des travaux, mais pour poursuivre des travaux à hauteur de l'excédent de la commune dans la commune ! Le principe, c'est deux colonnes et, toujours, équilibrer. TPM prend effectivement une partie de ces excédents, mais les retourne à la commune avec des travaux dans la commune, c'est simple.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

Ange, tu poursuis pour Hyères.

N° 9. TRANSFERT PARTIEL DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » DE LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS

M. MUSSO.- Pour Hyères, le transfert de l'excédent de 1 285 061 € est transféré intégralement : 491 000 € pour financer les restes à réaliser, 793 000 € pour les travaux de canalisations souterraines alimentant en eau potable l'île de Porquerolles.

M. Le PRESIDENT.- Voilà ! Porquerolles, c'est bien à Hyères, Monsieur le Maire ?
Voilà à quoi sert votre excédent, parce qu'il se dit tout et n'importe quoi.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

N° 10. BUDGET ANNEXE DES PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT DE SIX-FOURS-LES-PLAGES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Cette décision modificative s'élève à 10 000 €, c'est un transfert de crédit entre charges à caractère général et charges de personnel. C'est une petite augmentation des charges de personnel pour 10 000 €.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

N° 11. BUDGET ANNEXE DES PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT DE LA SEYNE-SUR-MER – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Cette décision modificative s'élève, en fonctionnement à zéro, en investissement à 20 000 €. En fonctionnement, ce sont 25 000 € de plus de frais de personnel, on prend 5 000 € de charges à caractère général, et 20 000 € en opérations d'ordre. En investissement, comme l'on baisse les opérations d'ordre de 20 000 € on est obligé de baisser de 5 000 € les immobilisations corporelles et de 15 000 € les immobilisations en cours.

M. Le PRESIDENT.- Il est plus facile pour la Métropole de reprendre les transferts en délégation de service public, mais comme il y a des transferts en régie nous sommes obligés d'ajuster, c'est simple.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

Ange, tu poursuis.

N° 12. BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Pour le port de Porquerolles, la décision modificative n° 2 du budget, c'est simplement des virements de crédits de chapitre à chapitre.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable, c'est une opération neutre ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Tu poursuis avec la 13, Ange.

N° 13. ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE PEPINIERS ET HOTEL D'ENTREPRISES – EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Pour le budget principal, il s'agit de 85 centimes, et pour le budget annexe hôtel et pépinières d'entreprise de 769,66 €.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

N° 14. OUVERTURE DES CREDITS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

M. Le PRESIDENT.- Ouverture des crédits budgétaires : c'est une délibération habituelle. Vous savez que, comme on ne vote pas le budget en décembre, on le vote en mars, on ouvre une ligne de crédit qui nous permet de travailler en janvier, février et mars.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 - BOCCALETTI -M.DESGORCES - M.KBAIER -
MME LAVALETTE - MME LE GAC - M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée, je vous en remercie.

N° 15. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DES EQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS AVEC LA SOCIETE DECATHLON COMMUNE DE LA GARDE – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Il s'agit d'un avenant à la convention de participation financière que va nous payer la société Decathlon sur la commune de La Garde. Il est indiqué dans la convention en TTC, or les participations financières sont hors taxe, ce sont donc 450 000 € nets de taxe que nous paiera la société Decathlon.

M. Le PRESIDENT.- On rectifie cette petite coquille.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée.

Ange, tu poursuis.

N° 16. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA GARDE POUR « REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA CRECHE MULTI ACCUEIL ANNE FRANCK » - EXERCICE 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- On arrive aux fonds de concours qui représentent aussi la solidarité de TPM envers les communes.

M. Le PRESIDENT.- Voilà ! Tu fais bien de le citer. Au-delà de la dotation de solidarité communautaire, il y a les fonds de concours. La loi ne nous oblige pas à mettre en place des fonds de concours. Une nouvelle fois, la Métropole, grâce à sa bonne santé financière, met en place cette solidarité sur chacune des communes, une solidarité égalitaire, c'est-à-dire que la petite commune touche comme la grande. En termes de solidarité, nous n'avons pas de leçon à recevoir. Les fonds de concours sont la meilleure preuve, un, de la bonne santé financière de notre institution, deux, de cette solidarité qui s'exprime depuis le début.

Chaque commune présente un investissement qui est pris en charge financièrement par la Métropole, c'est ça la solidarité.

M. MUSSO.- Monsieur le Président, si on le rapporte aux habitants, la petite commune par habitant touche beaucoup plus que la plus grande commune.

M. Le PRESIDENT.- Merci, Ange.

M. MUSSO.- Il s'agit là de donner un fonds de concours à la Ville de La Garde pour la réhabilitation et l'aménagement de la crèche multi-accueil Anne Franck pour 317 550 €.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 17. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA GARDE POUR « REHABILITATION GYMNASSE JACQUES TROIN ET EXTENSION DE L'AIRE DE TENNIS DE TABLE GYMNASSE BERNARD CHABOT » - EXERCICE 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Une participation de TPM pour 119 405 €.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION :

(Adoption à l'unanimité.)

N° 18. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE BONNEGRACE ET EXTENSION DU PORT MEDITERRANEE » - EXERCICE 2018 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 18/06/228 DU 21 JUIN 2018

M. MUSSO.- Pour Six-Fours, les travaux d'aménagement de la plage de Bonnegrace et l'extension du port Méditerranée, la participation de TPM est de 500 000 €.

M. Le PRESIDENT.- Ils doivent être bloqués au péage de Bandol, Six-Fours, mais on leur donne quand même la dotation de solidarité, ces fonds de concours.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée, je vous en remercie.

Marc, actualisation du tableau des effectifs.

Départ de Madame MAHIEU ayant procuration de Madame BROTONS.

N° 19. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. GIRAUD.- C'est une délibération classique de fin d'année.

M. Le PRESIDENT.- Vous vouliez intervenir ? Vous avez la parole.

M. BOCCALETTI.- Monsieur le Président, sans remettre en cause la nécessité de notre nouvelle collectivité, nous sommes bien loin de l'annonce d'économies en matière d'effectif de personnel, comme on peut le voir sur ce tableau. Voilà la preuve, comme nous le disions, que le passage en métropole nous oblige à certaines dépenses que nous aurions pu d'ailleurs éviter si nous n'étions pas passés en métropole.

Il aura été beaucoup question d'économies lors de la création de notre agglomération, déjà il y a un certain nombre d'années, on n'a pas vu grand-chose.

Pardon, c'est vrai qu'en termes d'économie d'échelle, on le constate, c'est vrai notamment sur les commandes groupées (ramettes de papier, stylos, etc.), mais après, comme Jean-Yves Waquet l'a rappelé tout à l'heure, sur les grands travaux et les grands chantiers, malheureusement, on ne voit pas d'économies d'échelle.

D'ailleurs, un rapport du Sénat de l'année dernière remettait en cause des propos très enthousiastes de ceux qui mettent en avant systématiquement des économies d'échelle quand on crée des métropoles ou agglomérations.

Le passage en métropole et les nouvelles compétences nous imposent donc aujourd'hui la création de 4 postes de catégorie A, ce qui n'était pas une obligation il y a quelques mois, au mois de janvier.

La Métropole, soyons clairs, est une véritable usine à gaz qui demande un effort colossal de structuration, on s'en rend compte aujourd'hui. Elle nous a été imposée et nous apporte peu pour l'instant. Nous sommes allés trop vite, Monsieur le Président, nous le disions déjà il y a un certain nombre de mois. Donc, bien évidemment, sur ce dossier, nous nous abstenons. Je vous remercie.

M. Le PRÉSIDENT.- De Six-Fours nous vient toujours le même air : la Métropole est une usine à gaz. Alors, on serait une usine à gaz parce que l'on recrute trop de personnes ? Non. On a dit que l'on mettait en place les transferts de compétence qui étaient neutres, avec des transferts de personnels qui correspondent à ces compétences.

Sachez que l'usine à gaz dont parle M. Boccaletti, qui est largement débattu en Conseil Municipal de Six-Fours, solidaire sur ce terme, usine à gaz, ce sont 17 personnes recrutées pour la Métropole qui a un budget de 650 M€ à gérer. En plus, on nous a donné de par le passage en métropole des compétences nouvelles qui n'étaient assumées ni par les communes ni par la communauté d'agglomération, et qu'il faut gérer, et donc le nombre d'agents contractuels recrutés au-delà des transferts de charge c'est 17 agents !

Monsieur Boccaletti, pour une métropole, une communauté d'agglomération qui a investi 800 M€ sur le territoire et qui a rendu ce territoire attractif, tel qu'il est aujourd'hui, parler d'usine à gaz, je crois que vous vous trompez. Premièrement, nous n'avons pas d'usine à gaz, c'est peut-être à Six-Fours qu'il y en a des usines à gaz, peut-être ? Réglez vos problèmes municipaux dans le conseil municipal de Six-Fours, mais je ne laisserai pas dire que la Métropole est une usine à gaz.

La Métropole est une usine à investir, la Métropole est une usine qui profite à l'ensemble du territoire, à l'ensemble de nos concitoyens. Que serait-on aujourd'hui si l'on ne s'était pas réunis, mes chers collègues ? Que deviendrait-on aujourd'hui ?! Nous serions mangés à l'est par les Alpes-Maritimes, mangés à l'ouest par les Bouches-du-Rhône, que serions-nous devenus ? Vous voulez que je vous le fasse le bilan de la Métropole et de la Communauté d'agglomération ? Vous l'avez eu le bilan : si c'est cela une usine à gaz, tant mieux, continuons à la faire prospérer cette usine à gaz.

Réglez vos problèmes municipaux à Six-Fours, nous, nous sommes solidaires. Ecoutez, après tout, l'usine à gaz profite à chacun.

Christiane, tu as la parole.

Mme HUMMEL.- Je trouve un peu dommage, Monsieur le Président, qu'à chaque conseil métropolitain on nous parle du fait que la Métropole n'a pas fait progresser nos territoires, n'a pas fait progresser les communes ; c'est faux.

C'est faux ! Grâce d'abord à la Communauté puis à la Métropole, vous nous avez dit, Monsieur Boccaletti, qu'il n'y avait pas de gros travaux, mais c'est que vous ne voyez pas ce qui se passe. Pourtant vous n'êtes pas très loin à Six-Fours du pôle Mer d'Ollioules, vous n'êtes pas très loin à Six-Fours des investissements qui sont faits.

M. Le PRESIDENT.- Est-ce qu'il y aurait un échangeur Six-Fours – Ollioules si Six-Fours n'était pas dans la communauté d'agglomération, comme Ollioules ? Est-ce que l'on aurait créé le pôle de compétitivité que l'on a créé à Ollioules, le technopole de la Mer où l'on a investi 30 M€ ?

Mme HUMMEL.- C'est ce que j'allais dire, Monsieur le Président.

M. Le PRESIDENT.- Eh oui ! Et en matière culturelle, on n'a rien fait à Six-Fours ? Et en matière de transports on n'a rien fait à Six-Fours ? Voilà à quoi sert l'usine à gaz, Monsieur Boccaletti ! A transporter des habitants de Six-Fours dans de meilleures conditions que ce qu'ils étaient transportés hier. C'est cela l'usine à gaz !

Mme HUMMEL.- Je voudrais dire aussi que nous avons, grâce à cette usine qui n'est pas une usine à gaz...

M. Le PRESIDENT.- 65 zones d'activité ! Parle du développement de la zone d'activité de Six-Fours !

Mme HUMMEL.- C'est ce que j'allais dire, Monsieur le Président : en fait, nous n'en sommes pas à 65, nous en sommes à 70, et aujourd'hui vous avez une délibération qui porte sur une zone d'activité agricole, comme vous allez le voir.

Si l'on a de bons résultats – que l'on peut toujours améliorer – en matière d'emploi, on peut être fier de notre action parce que l'on n'aurait jamais pu le faire si nous n'avions pas été en communauté d'agglomération, et maintenant en métropole, parce que nous avons encore plus de moyens, pas de moyens financiers de l'État qui ne nous en donne pas, mais des moyens que nous mettons en commun.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je trouve dommage que, chaque fois, vous disiez « usine à gaz », « commune où l'on fait trop payer les habitants » : c'est faux !

M. Le PRESIDENT.- Je ne peux pas défendre Six-Fours, je le défends déjà ardemment ; on m'avait même invité à un conseil municipal de Six-Fours parce qu'on a dit : « A Six-Fours, c'est Falco qui fait tout ». Heureusement que je ne fais rien.

M. BOCCALETTI.- Monsieur le Président, Madame Hummel, je crois qu'apparemment je me suis mal exprimé ou vous n'avez pas compris, je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de grands travaux...

Mme HUMMEL.- Je suis extrêmement stupide.

M. BOCCALETTI.- Non, non, je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de grands travaux dans la Métropole, Madame, j'ai dit qu'en termes d'économies d'échelle on ne les constate pas dans les grands chantiers lancés par la Métropole, mais surtout dans les commandes groupées.

Et, Monsieur le Président, excusez-moi, mais vous vous énervez sur le terme d'usine à gaz, je n'ai fait que reprendre les propos de votre vice-président, Jean-Sébastien Vialatte, même si sur certains points je peux être d'accord, mais ce ne sont pas mes propos.

M. Le PRESIDENT.- Cela me permet de répondre à tout le monde.

M. BOCCALETTI.- C'est pour cela que quand vous dites que l'on transfère les problèmes du conseil municipal de Six-Fours, non, je rapporte les propos du vice-président qui, encore une fois, n'est pas là, c'est tout.

M. Le PRESIDENT.- Voyez, vous m'avez donné l'occasion de répondre à tout le monde et de remettre les points sur le i et les barres sur les t.

M. BOCCALETTI.- C'était le but.

M. Le PRESIDENT.- C'est mieux comme ça, allez, on est solidaires !

Marc, bien sûr.

M. GIRAUD.- Merci, Monsieur le Président.

Comme dans pas longtemps je vais quitter, malheureusement, la Métropole, puisque je ne serai plus candidat dans la commune de Carqueiranne, je voudrais rappeler aux uns et aux autres le discours que j'entends de la part de M. Boccaletti, c'est le même discours que j'entendais en 2002 de la part de certains. Alors, comme j'ai un peu cette antériorité par rapport à certains, je voudrais juste vous rappeler qu'il faut savoir d'où l'on vient.

Avant 2002, chaque commune tirait la couverture vers soi, aujourd'hui grâce à Toulon Provence Méditerranée en tant qu'agglomération puis en tant que Métropole nous avons cette grande chance de pouvoir discuter, dire ce que l'on a envie de se dire, mais surtout et avant tout de voter. Vous savez, maintenant j'ai un regard un peu extérieur, de temps en temps cela me permet d'avoir une certaine hauteur, et je vois qu'à de rares exceptions les délibérations sont votées à l'unanimité, puisque je rappelle que lorsqu'on s'abstient c'est un vote majoritaire. Alors je ne vous souhaite qu'une chose, c'est de continuer d'avoir cette ambiance et cette volonté de travail que vous avez depuis des années.

Et puis, pour l'usine à gaz, j'ai aujourd'hui un certain regard sur l'usine à gaz parce que j'arrive d'une petite commune, Carqueiranne, et j'ai la chance d'être le président du Conseil départemental, si l'on devait parler d'usine à gaz je crois que 5 700 employés on peut parler d'usine à gaz, mais je rappelle malgré tout que ce sont les gouvernements successifs qui ont fait grossir les agglomérations et les collectivités territoriales par les transferts, et c'est ce que nous avons aujourd'hui.

Ce que nous rencontrons aujourd'hui, c'est ce que nous avons rencontré à l'époque au Département avec l'Équipement et l'Éducation nationale, etc., et la Métropole aujourd'hui n'est que le reflet de ce que les gouvernements successifs nous ont imposé. C'était tout ce que je voulais vous dire, mais parler d'usine à gaz pour la Métropole et hier TPM, très sincèrement je ne pense pas. J'ai été en charge du personnel et de l'administration à TPM pendant des années, je peux vous dire que le président Falco, systématiquement, nous imposait des non-recrutements. Je tenais à le dire parce que d'ici un an et demi je ne serai plus là, enfin, ici, quoi que, peut-être, là-bas... Merci.

M. Le PRÉSIDENT.- Si la loi change et que le président du conseil départemental devient président de la métropole, qui sait ? C'est le contraire qui peut se passer (*Rires*) La loi, c'est ce qu'elle dit.

Non, croyez-moi, parler d'usine à gaz c'est méconnaître totalement le fonctionnement de notre solidarité intercommunale, de notre agglomération hier et de notre métropole aujourd'hui, c'est tout ; après chacun est libre de dire ce qu'il a envie de dire, c'est une manière de s'exprimer.

Voyez que le tableau des effectifs qui passe vite habituellement, hé bien nous avons bien fait d'en discuter.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée*)

POUR : 71

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 - BOCCALETTI –M.DESGORCES – M.KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC – M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

N° 20. TRANSFERT DES PERSONNELS DE LA VILLE DE TOULON DANS LE CADRE DU SERVICE COMMUN « RESSOURCES NUMÉRIQUES MUTUALISÉES »

M. Le PRÉSIDENT.- C'est le transfert des personnels de la Ville de Toulon dans le cadre du service commun « Ressources numériques mutualisées ».

On mutualise et on transfère le personnel.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

N° 21. TRANSFERTS ET MISES A DISPOSITION DE PERSONNELS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES COMPETENCES AU 1^{ER} JANVIER 2019

M. Le PRESIDENT.- Il s'agit maintenant des transferts des compétences au 1^{er} janvier 2019 et des 1 373 agents qui encadrent ces compétences étant bien entendu, comme je vous l'ai dit, qu'il n'y a eu que 17 agents qui sont hors transferts et hors quota des fonctions supports.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous remercie.

Marc.

N° 22. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES VEHICULES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. GIRAUD.- C'est l'adoption du règlement intérieur d'utilisation des véhicules de la Métropole.

M. Le PRESIDENT.- C'est-à-dire que nous souhaitons toujours plus de rigueur pour l'utilisation des véhicules de fonction ; il faut qu'ils soient destinés à la fonction, c'est tellement simple et tellement juste.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

Voyez, Monsieur Boccaletti, que ce n'est pas une usine à gaz. L'usine à gaz, on pourrait dire : « Allez, profitez, c'est libre, on ouvre les portes ».

Je passe la parole à Hervé, Monsieur le Maire.

N° 23. CONVENTION PORTANT MISE EN COMMUN DES SERVICES INFORMATIQUES ET SYSTEMES INFORMATIQUES GEOGRAPHIQUES ET CREATION D'UNE DIRECTION RESSOURCES NUMERIQUES MUTUALISEES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. STASSINOS.- Merci, Monsieur le Président.

C'est simplement une délibération pour régulariser la convention qui lie la Ville de Toulon à la Métropole ; on se met à jour avec la nouvelle législation en vigueur.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

La 24, Christiane.

N° 24. MODIFICATION DU PV DE TRANSFERT DU 7 MAI 2014 – ZONE HORTICOLE DE LA BASTIDETTE A LA CRAU – INTERET METROPOLITAIN – MISE A DISPOSITION DE 9 500 M2 SUPPLEMENTAIRES DE LA PARCELLE BH 93 « PLUS » SUR LA COMMUNE DE LA CRAU - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme HUMMEL.- C'est dans la continuité de ce dont j'ai parlé tout à l'heure, la création de la zone horticole de la Bastidette à La Crau : la Ville avait gardé un terrain d'un hectare à sa disposition, elle garde la propriété, mais elle nous le donne pour que l'on augmente la zone agricole de la Bastidette, zone agricole qui commence déjà à être partagée, distribuée.

M. Le PRESIDENT.- Voyez que nous privilégions le développement économique, quel qu'il soit. Nous avons la chance d'avoir des zones qui sont encore agricoles et notamment des zones horticoles dans ce secteur de La Crau, de Carqueiranne et de Hyères, et donc nous aidons et nous soutenons l'horticulture dans son développement.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

La 25, Christiane.

N° 25. AVIS CONFORME AUX DEMANDES DE DEROGATIONS MUNICIPALES AU REPOS DOMINICAL 2019

Mme HUMMEL.- Selon la loi, lorsque la dérogation au repos dominical dépasse cinq dimanches, les maires ont la possibilité de demander à leurs entreprises une liste de dimanches, et cette liste doit être approuvée par nos soins. Elle a été approuvée par les maires, maintenant la loi dit que nous devons aussi approuver la liste.

M. Le PRESIDENT.- Mes chers collègues, avant de passer la parole à Mme Lavalette, je dis simplement que la Métropole se contente de reproduire les autorisations qui sont données par les maires, pas un jour de plus, pas un jour de moins ; on reproduit dans chaque commune les autorisations données par les maires. On respecte l'autonomie communale, ce n'est pas moi qui impose tant de jours d'ouverture sur la ville d'Ollioules ou tant de jours d'ouverture sur la ville de Hyères ou sur la ville du Revest pour les grandes surfaces.

Je passe la parole à Mme Lavalette, après vous aurez la parole.

Mme LAVALETTE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, tous les ans à la même époque cette délibération nous permet de réaffirmer notre scepticisme quant à la libéralisation du travail du dimanche. Je l'ai souvent développé ici et vous connaissez déjà nos arguments et notre attachement à la vie de famille malmenée par ces exceptions. Le temps perdu le week-end, notamment le dimanche, ne se rattrape pas dans nos folles semaines et c'est autant d'enfants qui sont seuls quand les parents travaillent le dimanche.

Il faut reconnaître que la conjoncture économique que nous vivons sous l'ère Macron que certains d'entre vous d'ailleurs ici ont porté au pouvoir, période de matraquage fiscal à son paroxysme, pourrait nous faire réfléchir à la question différemment et pour cela nous demandons aux enseignes qui sollicitent cette dérogation de s'engager sur l'honneur sur le fait que les salariés travaillent bien le dimanche sur la base du volontariat. Vous parlez de la loi, c'est effectivement la loi, et même si vous en conviendrez sûrement, cela manque un peu d'honnêteté intellectuelle que de le penser.

Où est passée la liberté quand on sait que les grandes surfaces payent deux à trois fois les heures travaillées le dimanche que celles travaillées dans la semaine ? Je

pense, et vous serez tous d'accord avec moi, que le climat économique est tel que cette liberté est quand même galvaudée.

Tant que les enseignes ne fourniront pas ce genre d'attestation, nous ne serons pas complices de cet esclavagisme moderne, le bien commun n'est pas la somme des intérêts particuliers, et surtout pas celui des grandes surfaces qui ne respectent même pas nos agriculteurs. Alors la liberté, oui, l'esclavagisme consumériste, non. Nous nous opposerons donc à cette délibération. Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Vous demandez de faire engager des entreprises sur l'honneur, attendez, je crois rêver ! Je ne suis pas monsieur Soleil, Jupiter, qui règle tous les problèmes. Les entreprises sont gérées par la loi et c'est l'État qui contrôle les entreprises. Ne nous demandez pas toujours d'assumer l'impopularité de l'État. Nous sommes des maires. Nous ne sommes pas président de la République, et en plus, maintenant les maires ne sommes même plus parlementaires ! Ainsi l'a voulu la loi.

Nous assumons toutes responsabilités. Je dis que l'on respecte l'autonomie de chaque commune et la volonté de chaque maire dans le cadre des dérogations accordées par le maire sur les ouvertures de commerce. Après, le reste, le contrôle de la loi, c'est l'Etat qui l'assume et pas nous. Ce n'est pas à nous de contrôler et à faire s'engager les entreprises sur l'honneur pour dire que les salariés travaillent véritablement le dimanche.

Je ne comprends pas votre question.

Mme LAVALETTE.- C'est juste éthiquement sur votre territoire, vous pourriez...

M. Le PRESIDENT.- Éthiquement.

Mme LAVALETTE.- Oui, exactement. Vous imaginez bien que pour faire marcher un *Carrefour* à Grand Var ce n'est pas que sur le volontariat.

M. Le PRESIDENT.- Mais chacun est libre. Madame Lavalette, le dimanche chacun est libre de faire ce qu'il a envie de faire.

Mme LAVALETTE.- Pas quand vous êtes salarié de *Carrefour* Grand Var, ce n'est pas vrai, c'est de la mauvaise foi de le penser, Monsieur le Maire, vous savez bien que non, c'est imposé, demandez aux caissières que vous allez voir toute la semaine si le dimanche elles ont vraiment le choix de travailler ou pas.

M. Le PRESIDENT.- Je crois que l'État doit contrôler ces entreprises à travers la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, le reste ne nous concerne pas.

Nous avons suffisamment de problèmes sans aller nous occuper des problèmes de l'État, surtout aujourd'hui.

Monsieur, vous m'avez demandé la parole, vous l'avez.

M. BARLO.- Ce sera très bref. Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole. Il me semble, en tant qu'élu communiste, qu'aujourd'hui c'est 12 dimanches,

demain ce sera encore plus et, à mon avis, c'est une atteinte au droit au repos et à la vie de famille.

Je voterai contre par principe parce qu'aujourd'hui c'est 12 dimanches, je l'ai dit, demain ce sera beaucoup plus et l'on risque comme cela, du lundi au dimanche d'avoir des jours ouvrables et je trouve que c'est un délitement de la société.

M. Le PRESIDENT.- Même combat !

Mme LAVALETTE.- Le bon sens n'a pas de parti politique, Monsieur.

M. Le PRESIDENT.- Vous avez raison, même combat. D'ailleurs, c'est un peu ce qui se passe aujourd'hui sur le terrain.

Robert, tu as la parole.

M. BENEVENTI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne voulais pas spécialement intervenir, mais comme on noircit tellement le tableau il faut quand même dire certaines vérités. Tout d'abord il y a un problème de concurrence : imaginons les grandes surfaces ou les grands ensembles de la métropole toulonnaise fermés, c'est la fuite vers Aubagne et compagnie, c'est-à-dire une perte, il faut être dans la réalité des choses.

Ensuite, concernant la liberté de travailler le dimanche, elle existe bien, bien évidemment, et certaines enseignes – j'en connais une très importante sur la commune d'Ollioules – payent quand même trois fois le prix de l'heure, ce qui est intéressant pour les gens.

Enfin, cerise sur le gâteau, vous savez qu'il existe des contrats d'étudiants, et de nombreux étudiants, pour pouvoir continuer leurs études, signent ce type de contrat. Ils ne peuvent pas travailler dans la semaine, parce qu'ils étudient dans la semaine. Cela les arrange énormément de pouvoir travailler le dimanche, de percevoir l'équivalent de trois journées de travail, et avec cela de financer leurs études. C'est un détail, mais il fallait aussi le dire.

M. Le PRESIDENT.- Le principe, c'est la liberté. Franchement, je suis déçu de certaines interventions. La liberté, c'est la chose la plus belle que nous avons dans notre pays. Continuons à la défendre cette liberté. Liberté à celui qui veut travailler de travailler, liberté au commerce qui veut ouvrir d'ouvrir. Pourquoi n'autoriserions-nous pas les commerces d'ouvrir par exemple en cœur de ville alors que d'autres y sont autorisés ?

Il y a deux dimanches particuliers qui sont les dimanches qui précèdent les fêtes comme Noël ; que les commerces soient ouverts ces deux dimanches-là ne me choque pas. Cela permet justement aux familles de participer à cette période bien particulière de rassemblement. Bien souvent, on aime parcourir les rues, les commerces, même sans rien acheter, c'est une fête particulière.

On ne dit pas que l'on souhaite que les commerces soient ouverts tous les dimanches. Vous vous rendez compte, sur l'ensemble des communes de la Métropole, cela ne représente que 12 ouvertures ! On ne peut pas dire que la loi est bafouée, que la liberté du travail est bafouée.

Sachons toujours raison garder. Nous suivons l'avis des maires, comme pour les PLU, comme pour tout, l'économie des communes est respectée.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 67

**CONTRE : 10 - M. BARLO - M. BOCCALETTI - M. CIVETTINI -
M. DESGORCES - M. KBAIER - Mme LAVALETTE - Mme LE GAC -
M. REBEC - Mme REVERDITO - M. WAQUET**

ABSTENTION : 0

(Adoption à la majorité.)

Elle est adoptée, et je vous en remercie.

Robert, justement.

N° 26. APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

M. BENEVENTI.- Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, merci.

La loi, toujours la loi, donc cette fois c'est la loi du 12 juillet 2010 sur l'engagement national pour l'environnement qui modifie profondément la réglementation sur la publicité extérieure. Nous devons tous y passer, et nous devons modifier nos règlements de publicité extérieure avant 2020.

La Ville de Six-Fours, un peu précurseur en la matière, a réalisé un excellent dossier d'un règlement local de publicité, qui a subi une enquête publique bien entendu, qui a eu quelques modifications sans en corriger la valeur intrinsèque, et pour la suite de la procédure il convient de faire approuver par la Métropole la révision du RLP (règlement local de publicité) de la ville de Six-Fours, puisque c'est notre compétence.

M. Le PRESIDENT.- Voyez que dans ce cas-là, l'usine à gaz respecte le travail qu'a fait la Ville de Six-Fours, tout simplement. Nous respectons la ville de Six-Fours comme nous respectons les douze villes de l'Agglomération et de la Métropole.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 70

CONTRE :

**ABSTENTION : 7 - BOCCALETTI -M.DESGORCES - M.KBAIER -
MME LAVALETTE - MME LE GAC - M. REBEC - M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

N° 27. APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VALETTE-DU-VAR

M. Le PRESIDENT.- On respecte l'avis donné sur le Plan local d'urbanisme de La Valette, comme pour chaque commune.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 - M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

Robert, sur la ville d'Hyères.

N° 28. VILLE DE HYERES - CONVENTION DE GESTION TRIPARTITE / CONCESSION VAD

M. Le PRESIDENT.- On respecte la volonté de la Ville d'Hyères.

M. BENEVENTI.- Tout à fait. C'est une convention de gestion tripartite avec une concession à Var Aménagement Développement.

M. Le PRESIDENT.- Qui est une excellente institution qui travaille très bien. Nous n'avons qu'à nous en féliciter sur le travail qu'ils effectuent dans le cœur de ville de Toulon.

M. BENEVENTI.- Je partage ce point de vue.

M. Le PRESIDENT.- A partir du moment où ce travail est bien dans le cœur de ville de Toulon il n'y a pas de raison qu'il ne soit pas bien dans le cœur de ville d'Hyères, c'est une bonne chose, et c'est cela aussi la solidarité : se servir des meilleurs outils qui sont mis à la disposition de chaque commune.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Robert.

N° 29. VILLE DE HYERES – INSTAURATION DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE / DELEGATION AU CONCESSIONNAIRE VAD

M. BENEVENTI.- C'est toujours la ville d'Hyères avec l'instauration du droit de préemption. C'est la logique de la délibération précédente : pour permettre plus d'efficacité, c'est une délégation au concessionnaire VAD du droit de préemption urbain renforcé. Comme c'est nous qui l'avons aujourd'hui, c'est nous qui devons le donner.

M. Le PRESIDENT.- Ce droit de préemption est une excellente chose pour les villes, pour les communes, cela permet d'être vigilant sur son développement. La Ville le concède à son concessionnaire, et lorsqu'on concède au concessionnaire on garde toujours la décision et la vision de ce qui est fait par le concessionnaire.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

La ville d'Ollioules que vous connaissez bien, Monsieur le Maire.

Mais c'est Christian qui va parler.

N° 30. VILLE D'OLLIIOULES – DUP PICHAUD AU BENEFICE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA (EPF PACA)

M. SIMON.- Monsieur le Président, comme VAD vous savez que l'on a d'autres partenaires comme l'EPFR qui est un très bon partenaire dont je suis votre représentant. Il s'agit d'une convention à signer avec l'EPF, suite à la volonté de la Ville d'Ollioules et de son maire qui souhaite faire une requalification dans une partie

du centre-ville, sur le parking Pichaud, pour pouvoir lancer une procédure de déclaration d'utilité publique.

M. Le PRESIDENT.- Cette ville est en plein développement de par justement l'activité économique qui a été créée par la Métropole, DCNS est parti de Toulon et est allé sur Ollioules, avec Ifremer, avec bien d'autres, et donc la ville se doit d'avoir un plan de requalification de ce centre-ville pour accueillir bon nombre d'actifs qui viennent travailler, qui viennent travailler à Ollioules et qui souhaitent, dans cette belle ville d'Ollioules, y résider.

Monsieur le Maire, quelle chance vous avez. Quand je pense à ce qu'il y avait à la place de ce technopôle, des champs incultes, des friches, et bien, voilà une belle réalisation ! Voyez l'usine à gaz, à quoi elle sert !

Qui est favorable pour le développement d'Ollioules ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée, et je vous en remercie.

Jean-Pierre, tu as la parole.

N° 31. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE RELATIVE AU PROGRAMME FEDER FSE PACA 2014/2020 – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. HASLIN.- Président, chers collègues, il s'agit d'actualiser la convention de gestion de l'ITI (investissement territorial intégré) entre la Métropole et la Région PACA, sachant que depuis le démarrage de l'ITI plusieurs projets ont pu bénéficier de ce financement pour un montant global de 3,3 M€.

M. Le PRESIDENT.- On adapte cette convention de gestion à l'expression des fonds européens. C'est une bonne chose.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté. Jean-Pierre, tu poursuis.

N° 32. APPROBATION DU BILAN D'ETAPE 2017 DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

M. HASLIN.- Il s'agit du bilan d'étape 2017 du PLH avec un document joint qui est remarquablement fait. La Métropole s'inscrit dans le nouveau programme de rénovation urbaine porté par l'Agence nationale de rénovation urbaine ; 2017 a été également marquée avec le développement de nouveaux partenariats en lien notamment avec la mise en œuvre du dispositif Bien Chez Soi.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie. Jean-Pierre vient de relever que le document est remarquablement réalisé. Combien sommes-nous de personnels ? Je voudrais remercier pratiquement les 2 000 personnels qui vont travailler et les 8 ou 900 qui travaillaient dans la communauté d'agglomération, parce qu'on parle souvent du bilan d'une métropole ou d'une communauté d'agglomération, mais c'est aussi le bilan des femmes et des hommes qui y travaillent.

Je crois que nous avons effectivement la chance d'avoir un personnel de qualité qui travaille à l'intérêt général et à l'intérêt de ce territoire. Je te remercie, Jean-Pierre, de l'avoir dit, les documents sont toujours préparés d'une manière exemplaire et nous, les élus, avons la chance de travailler avec un personnel qui nous prépare notre travail, chacun a sa place, responsabilité administrative, responsabilité politique, et ce travail en commun profite à la vie des gens. Là est l'essentiel. C'est la réponse à « l'usine à gaz », ça aussi.

Vous avez la parole, Monsieur Rebec.

M. REBEC.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire sur la qualité du travail fourni par les personnels qui ont travaillé à ce bilan.

M. Le PRESIDENT.- Merci, Monsieur Rebec.

M. REBEC.- Cependant, je m'abstiendrai – car il s'agit de l'approbation de ce bilan. Il y a énormément de choses positives, je ne vais pas les citer, vous pouvez les lire tous, les uns et les autres. Je m'abstiendrai pour deux raisons :

- premièrement, parce qu'il manque toujours beaucoup de logement social dans le Var et en particulier sur le territoire de TPM ;

- deuxièmement, une remarque sur les gens du voyage m'a fait tiquer, page 13. Bien entendu, le fait que ces aires pour les gens du voyage existent est une très bonne chose ; leur taux d'occupation est très satisfaisant en 2017, 85 % pour l'aire de la Millonne et 89 % pour l'aire de la Chaberte ; mais dans les objectifs il y a que ces aires doivent non seulement exister, bien fonctionner, mais aussi favoriser l'intégration des voyageurs à la vie locale. Là, cela *tique* un peu parce que le taux de scolarisation des enfants de ces familles qui viennent sur ces aires laisse vraiment à désirer. Par exemple, pour les enfants de 3 à 5 ans, il y a 0 % de taux d'enfants

scolarisés, que ce soit à la Millonne ou à la Chaberte ; pour les enfants de 6 à 11 ans, 46 % à la Millonne, 41 % à la Chaberte, ce qui veut dire moins d'un enfant sur deux, et pour les 12-16 ans c'est 0,1 % sur les deux aires.

Je sais bien que ce n'est pas TPM qui gère directement cette scolarisation, mais TPM a confié à une société, SG2A, ce travail de permanence. Peut-être faudrait-il faire un effort particulier, car tout le monde sait que l'intégration à la vie locale, et en particulier la scolarisation des enfants, et des enfants en bas âge, favorise ensuite leur intégration dans la société.

Je m'abstiendrai sur cette délibération, puisqu'il s'agit de l'approbation de ce bilan d'étape, par contre je voterai favorablement pour la prorogation qui est la délibération suivante. Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Vous soulevez deux points, Monsieur Rebec.

- 1) les logements sociaux : il faut savoir que dans le SCOT qui est beaucoup plus large que la Métropole, 70 % des logements, Robert pourrait vous en parler avec plus de compétence que moi, car il préside le SCOT, sont réalisés sur la Métropole. Donc, dire toujours que c'est sur la Métropole qu'il y a le moins de logements sociaux, c'est faux ! Après, dire que l'objectif que nous fixe l'Etat aujourd'hui n'est pas atteint, c'est juste, mais ce n'est pas parce que nous avons la volonté de ne pas l'atteindre, c'est impossible de l'atteindre. On l'a dit pour certaines communes, certains maires se sont exprimés à maintes reprises sur le sujet, c'est vraiment impossible à atteindre.

- 2) Vous me parlez de la scolarisation des enfants des gens du voyage : vaste problème. Sur les gens du voyage, nous sommes exemplaires, mes chers collègues, nous sommes une des rares institutions à être pratiquement totalement conforme à la loi. Nous avons créé deux aires d'accueil, nous avons créé une aire de grand passage, c'est-à-dire qu'aujourd'hui les gens du voyage sont accueillis sur notre territoire d'une manière décente et n'ont plus à se mettre comme ils le faisaient en toute liberté – ou comme ils continuent à le faire. Vous savez, le Noël dernier le Vallon du soleil à La Crau fut envahi alors que l'aire des grands passages était vide, ou à Hyères ou ailleurs, mais c'est autre chose.

La scolarisation de leurs enfants, c'est une volonté propre. Il faut savoir que ces gens sont de passage ; la difficulté de scolarité des enfants est là. Ils scolarisent leurs enfants bien souvent par correspondance, donc les enfants reçoivent une scolarité par correspondance, c'est leur problème, pas le nôtre. Comment leur imposer d'envoyer leurs enfants dans les écoles ? Encore une fois, c'est une histoire de liberté, liberté d'éduquer.

C'est à l'Etat de faire appliquer la loi, parce que la loi dit bien qu'un enfant doit être scolarisé, mais ce n'est pas au président de la métropole de le faire, c'est un peu comme le contrôle des commerces, franchement ! Essayons de garder nos compétences, elles sont déjà lourdes, essayons de bien les appliquer, c'est notre volonté, mais qu'on ne montre pas toujours le maire, quel qu'il soit, au centre des préoccupations. C'est la mode aujourd'hui. Aujourd'hui, même de là-haut on découvre qu'il y a des maires sur le territoire, après des années où on les a méprisés.

Après, scolariser des enfants... Lorsque tu seras envahi au Vallon du soleil, Christian, tu iras voir... La priorité du maire, c'est de faire expulser les gens qui occupent d'une manière indue un territoire qu'ils ne doivent pas occuper, il faut voir dans quel état ils nous le rendent, mais enfin tu iras taper aux caravanes en demandant s'ils ont scolarisé leurs enfants ? Franchement, vous vous voyez les Maires ? Monsieur Rebec, ce n'est pas de notre compétence tout cela !

M. REBEC.- Bien sûr, il ne s'agit pas d'imposer cette scolarisation, il s'agit de convaincre. Je souhaite, puisqu'il y aura prorogation de ce programme local de l'habitat...

M. Le PRESIDENT.- Je vous délègue, Monsieur Rebec, pour aller les convaincre ; au nom du président de la Métropole, vous avez toute liberté d'aller frapper à leur porte et de les convaincre. C'est le travail dans la République d'une assistante sociale.

M. REBEC.- Si vous voulez, Monsieur Falco, nous y allons ensemble.

M. Le PRESIDENT.- Le président de la Métropole n'est pas assistant social.

M. REBEC.- Ce qui peut être fait par l'administration TPM et par ses élus responsables, c'est peut-être de prendre contact avec les autorités de l'Éducation nationale dans le Var qui, peut-être, pourront trouver des modalités de scolarisation de ces enfants ou des moyens de les convaincre. C'est possible et c'est ce que je souhaite.

M. Le PRESIDENT.- Bien sûr ! Nous, on joue un rôle là, on paie des assistantes sociales, c'est nous qui les payons. Après, ne demandez pas au maire de remplacer l'assistante sociale.

Monsieur Boccaletti.

M. BOCCALETTI.- Quel beau discours, pff, oh là là, mon Dieu, je croyais que ça n'existait plus, mais non, il y en a encore. Les convaincre comment ? En leur donnant des aides sociales ? On n'arrive même pas à les convaincre de respecter la loi, de ne pas détruire nos stades, de ne pas rentrer dans des terrains privés, etc., et vous voudriez qu'on arrive à les convaincre de mettre leurs jolis bambins dans nos écoles. Ils ont fait un choix de vie qu'ils assument, mais surtout qu'ils ne viennent pas nous imposer à nous les collectivités, que ce soient les métropoles ou les communes, que l'on vienne les convaincre je ne sais comment.

Honnêtement, comment voulez-vous les convaincre ? On le voit dans toutes les villes où ils viennent, on n'arrive même pas à les convaincre de respecter la loi, de ne pas détruire le bien qui appartient à l'ensemble des collectivités. Votre discours est totalement utopique ! Cela peut paraître bien joli, mais, honnêtement pour moi, cela me paraît irréalisable.

M. REBEC.- Monsieur le Président, ce que je souhaite c'est que lors de ce prochain bilan, le bilan 2018-2019, ces pourcentages de scolarisation soient améliorés, voilà, pas plus.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 68

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 9 - BOCCALETTI – M. BARLO – M. CIVETTINI - –
M.DESGORCES – M.KBAIER - MME LAVALETTE – MME LE GAC –
M. REBEC - M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

Jean-Pierre.

**N° 33. DEMANDE DE PROROGATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
2010/2018 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

M. HASLIN.- Il s'agit d'une demande de prorogation du Programme local de l'habitat 2010/2018 de la métropole Toulon Provence Méditerranée. L'ambition portée par la Métropole est d'adopter dans un délai de trois ans un Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat.

La présente délibération a pour objectif de solliciter l'accord du préfet en vue de la prorogation du PLH en cours jusqu'au 31 décembre 2021.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE :

**ABSTENTION : 6 - BOCCALETTI –M.DESGORCES – M.KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC – M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée, je vous en remercie.

**N° 34. DISPOSITIF AIDE AU PERMIS TPM 2019 - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

M. Le PRESIDENT.- Le dispositif d'aide au permis qui est une bonne chose : 177 enfants seront aidés, enfants ou plus grands parce que l'on peut passer le permis à tout âge. Là, on aide les jeunes, c'est cela Jean-Pierre ?

M. HASLIN.- Tout à fait.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

Yannick, la 35.

N° 35. AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS 2015-2019 SUR LES VOIRIES HORS Z.A.E – ACTUALISATION DE L'ECHEANCIER

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

C'est la dernière actualisation de l'autorisation de programme hors Z.A.E ; vous noterez une petite rectification à l'intérieur du tableau qui est en page 4 où il faut lire pour la médiane Olbia 549 066 € au lieu de 225 000 €, sinon les comptes en fin de tableau ne sont pas justes.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues, à ces travaux réalisés ? Voyez que nous réalisons des travaux quand même, on fait quand même quelque chose.

M. CHENEVARD.- 16 millions d'euros.

M. Le PRESIDENT.- Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

Yannick, tu poursuis.

N° 36. CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE ENTRE LA METROPOLE ET LE SYMIELEC – AVENANT N° 1: PROLONGATION PARTIELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CHENEVARD.- Il reste 46 opérations à traiter avec le SYMIELEC, nous vous proposons donc de prolonger par cet avenant la convention de gestion transitoire avec le SYMIELEC jusqu'au 31 décembre 2020.

M. Le PRESIDENT.- Alors explique ce qu'est le SYMIELEC, cette usine à gaz.

M. CHENEVARD.- Le SYMIELEC est un syndicat départemental et, à l'intérieur des compétences de ce syndicat, c'est d'ailleurs très bien expliqué dans la délibération, il y a une multitude de compétences qui va de l'équipement des réseaux d'éclairage public, des réseaux, notamment des bornes pour recharger électriquement (ce sera l'objet de la délibération qui va suivre), et donc ce syndicat a un certain nombre de compétences. Plusieurs communes de la métropole étaient et sont toujours d'ailleurs conventionnées avec ce syndicat, ce qui fait qu'elles avaient commandé un certain nombre d'opérations. C'est le cas d'enfouissement de lignes électriques, par exemple, dans toutes ces communes, et donc il reste à terminer ces opérations qui étaient engagées.

Puisque la Métropole devient compétente dans le domaine de l'énergie, et en particulier sur les questions d'électricité, il faudra que nous puissions ensuite statuer sur le lien avec ce syndicat, mais en attendant on termine les opérations, il y en a 46 à terminer dans différentes communes.

M. Le PRESIDENT.- Merci, Yannick. Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, et je vous en remercie.

La suivante, Yannick.

N° 37. DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES, TRANSFERT DE LA COMPETENCE AU SYMIELEC VAR

M. CHENEVARD.- C'est justement le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il faut aujourd'hui tout simplement se rappeler qu'il y en a déjà 31 dans la métropole, ce qui fait 40 points de charge, que le Plan des déplacements urbains fixe à 150 le nombre de bornes de charge pour véhicules électriques dans la métropole.

Il faut aussi préciser que sur un peu plus des 580 000 véhicules immatriculés dans le Var en 2017, 1 000 étaient électriques, mais la progression est déjà de plus de 50 %, donc en fait le nombre de véhicules électriques monte, c'est la raison pour laquelle nous allons, avec ce syndicat, accélérer le déploiement de bornes de charge électrique sur la métropole Toulon Provence Méditerranée.

M. Le PRESIDENT.- Et dans ce réseau Mistral en pleine expansion pour transporter 32 millions de personnes, on va avoir combien de bus électriques ?

M. CHENEVARD.- Il y aura deux lignes électriques avec une commande de huit bus qui a été formalisée, ce qui nous permettra d'avoir, dans un premier temps, la ligne 15 et la ligne 9 en lignes électriques.

M. Le PRESIDENT.- Toujours plus attractifs, merci.

M. CHENEVARD.- Et toujours plus propres.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable à l'électricité ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

Robert.

N° 38. ADHESION DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE VIGIE PORTS

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit pour cette délibération de l'adhésion à un GIE qui a été initié par le Grand port maritime de Bordeaux qui regroupe un certain nombre d'autorités portuaires ; cette adhésion nous permettra de bénéficier des logiciels qu'il a développés dans la mesure où le port de Toulon dispose aujourd'hui d'un logiciel sous-dimensionné.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous en remercie.

Robert, tu poursuis.

N° 39. PORT DE LA TOUR FONDUE – TARIFICATION 2019 DES PARKINGS DELEGUES AU TITRE DE LA CONVENTION D’AFFERMAGE EN COURS

M. CAVANNA.- Il s’agit d’approuver les tarifs pour l’année 2019 du parking qui est délégué à la Tour Fondue.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s’abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l’unanimité.)

C’est adopté.

Robert.

N° 40. PORT DE TOULON (CONCESSION PLAISANCE) – TARIFS DE DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2019

M. CAVANNA.- Nous restons dans les tarifs avec les droits de ports dans la concession plaisance, c’est-à-dire les tarifs pratiqués par la Chambre de commerce, mais que nous devons approuver.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s’abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l’unanimité.)

C’est adopté.

N° 41. PORT DE TOULON (CONCESSION PLAISANCE) – TARIFS D’OUTILLAGE PUBLIC ET DE REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D’AMARRAGE APPLICABLES EN 2019

M. CAVANNA.- Toujours dans la concession plaisance, il s’agit cette fois des tarifs d’outillage public.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s’abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

N° 42. PORT DE TOULON (CONCESSION COMMERCE) – TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES EN 2019

M. CAVANNA.- Toujours les tarifs d'outillage public, mais cette fois dans la concession commerce.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION :

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Gilles, la 43.

N° 43. CONCESSION DE PLAGE DES SABLETTES/MAR-VIVO SEYNE-SUR-MER – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER – CHOIX DU MODE DE GESTION DES LOTS N° 1, N° 2, N° 3, N° 4, N° 5 ET N° 6

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, même si l'eau est un peu fraîche actuellement, je voudrais vous parler de la concession de plage qui a été accordée à la Métropole pour la plage des Sablettes et de Mar-Vivo. Notre intention est de déléguer ce service public pour l'exploitation d'activité de bains de mer.

Je rappelle que dans le passé la Ville de La Seyne avait déjà délégué ce service public, que cette délégation est arrivée à terme en 2016, il y a eu deux avenants qui se sont succédé pour arriver en 2018 et au passage à la Métropole et à la prise de compétence par la Métropole de cette compétence exploitation des plages.

Nous vous proposons de déléguer ce service public en créant plusieurs lots de plages. Vous avez dans vos délibérations les surfaces qui ont été retenues : le lot 1

(165 m²), le lot 2 (80 m²), le lot 3 (200 m²), le lot 4 (300 m²), le lot 5 (200 m²), le lot 6 (200 m²) et bien évidemment la Métropole est autorisée pendant la saison balnéaire à occuper une partie de l'espace concédé pour y installer et exploiter des activités en rapport direct avec la mer. Les durées des sous-traités d'exploitation sont, soit de six ans, soit de quatre ans selon les lots et nous avons dans cette délibération un règlement de délégation de service public, puisqu'un certain nombre d'habitants de la ville de La Seyne-sur-Mer, au moment où nous avons eu l'enquête publique, se sont émus sur ces concessions de plage en disant : « Attention, on ne pourra plus mettre nos serviettes, on ne pourra plus circuler », mais non, la Métropole sera en charge de contrôler ces traités d'exploitation et d'imposer à ceux à qui ils seront attribués de respecter ce règlement.

Vous avez dans la délibération toutes les conditions de cette délégation de service public ; cette délibération a été élaborée en collaboration et en partenariat avec les services de La Seyne-sur-Mer, et il est maintenant urgent d'attribuer ces sous-traités de concession parce que la saison balnéaire commence bientôt.

M. Le PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Maire. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

N° 44. DEMANDE A L'ÉTAT D'UNE PROROGATION D'UN AN DES CONCESSIONS DE PLAGES NATURELLES DES BONNETTES, DE LA GARONNE, DES OURSINIÈRES ET DU MONACO – COMMUNE DU PRADET

M. Le PRESIDENT.- Gilles, la même chose pour Le Pradet.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Mes chers collègues, je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de Noël. Cette année a été une année de travail particulière, puisque – l'on se la rappellera – notre communauté d'agglomération est devenue la 14^e métropole française ! Grâce au travail de tous, et je vous en remercie.

Bonnes fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 35.